

ANTHENY
AOSTE
AUBIGNY-LES-POTHÈES
AUGE
AUVILLERS-LES-FORGES
BLANCHEFOSSE-ET-BAY
BOSSUS-LÈS-RUMIGNY
BROGNON
CERNION
CHAMPLIN
CHILLY
ESTREBAY
ÉTALLE
ÉTEIGNIÈRES
FLAIGNES-HAVVY
FLIGNY
GIRONDELLE
HANNAPPES
L'ECHELLE
LA FÉRÉE
LA NEUVILLE-AUX-JOÛTES
LE FRÉTY
LÉPRON-LES-VALLÉES
LIART
LOGNY-BOGNY
MARBY
MARLEMONT
MAUBERT-FONTAINE
NEUVILLE-LEZ-BEAULIEU
PREZ
REGNIOWEZ
REMILLY-LES-POTHÈES
ROUVROY-SUR-AUDRY
RUMIGNY
SIGNY-LE-PETIT
TARZY
VAUX-VILLAINÉ

Le Président de la CCAT

à

Monsieur le Président de la Mission
Régionale
Autorité environnementale (MRAe)
D.R.E.A.L. / A.C.A.L.
Service évaluation environnementale
14 rue du Bataillon de Marché n°24
BP 81005/F
67 070 STRASBOURG Cedex

Maubert-Fontaine, le 09 septembre 2026

N/Réf :

Objet : Projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Maubert-Fontaine
Saisine de l'Autorité environnementale (Ae) avant l'enquête publique
Demande d'examen au cas par cas
Dépôt numérique du dossier sur le site dédié

Monsieur le Président,

Par arrêté n° 98/2026 en date du 18 mai 2026, j'ai prescrit l'engagement d'une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Maubert-Fontaine.

Cette procédure vise à permettre l'extension de la zone d'activités existante à l'entrée Est du bourg.

Les études menées concluent à ce que les changements apportés au PLU de Maubert-Fontaine ne sont pas susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement.

Dans le respect de l'article R.104-33 du code de l'urbanisme, permettez-moi de vous saisir afin d'obtenir votre avis conforme au titre de cet examen au cas par cas. Les pièces du dossier associé à ce courrier de saisine vous sont transmises par voie électronique selon les modalités en place sur le portail dédié.

Cette demande intervient avant le lancement ultérieur de la mise à disposition du dossier auprès du public.

Dans l'attente de votre avis, et restant bien entendu à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en mes respectueuses salutations.

Le Président,
Miguel LEROY

